

ASTRONEX ET ABORDS EXTÉRIEURS – RÉAMÉNAGEMENTS
CONCOURS D'ARCHITECTURE – CRÉDIT DE FR. 420'000.00

Vu l'état de vétusté du bâtiment Astronex

Vu la délibération 2218A votée le 13 mars 2018 ouvrant un crédit de Fr. 47'000.00 destiné à l'étude de faisabilité pour la rénovation et la transformation de l'Astronex

Vu la délibération 2254 votée le 9 avril 2019 ouvrant un crédit de Fr. 317'000.00 destiné au financement d'une étude de réalisation des travaux de démolition et de reconstruction de l'Astronex

Vu le rapport de commission BAT-1582 de novembre 2020 relatif à l'état d'avancement du projet et à des propositions d'améliorations

Vu le rapport de commission BAT-1690 de novembre 2023 relatif aux projets prévus en 2024, et notamment au lancement d'un concours pour un espace de coworking qui prenne en compte les abords extérieurs et les accès

Vu le rapport de commission DDPE-1711 du 6 mai 2024 relatif à la volonté de dynamiser l'économie d'Onex et de développer un espace de coworking au centre de la cité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 27 oui sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De procéder à l'organisation d'un concours d'architecture en vue du réaménagement de l'Astronex et des abords extérieurs ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 420'000.00 destiné à ce concours ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce montant au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 420'000.00 afin de permettre l'exécution de ce concours.

* * *

Signature :